

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00046

Numéro SIREN : 509 748 448

Nom ou dénomination : 2 A CARBURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 12616

Désignation de l'entreprise : <u>2 A CARBURANTS SARL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>				
Adresse de l'entreprise <u>GRANDE SAVANE HABITATION SAINTE ROSE 97224 DUCOS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>				
Numéro SIRET * <u>5 0 9 7 4 8 4 4 8 0 0 0 1 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 675	354
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 115	8 498
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		241	
TOTAL (II)		BJ	BK	8 790	9 093	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	77 190	77 190
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	771	771
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	161 999	161 999
		Autres créances (3)	BZ	CA	69 080	69 080
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	277 650	277 650	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 863	4 863	
	TOTAL (III)	CJ	CK	591 554	591 554	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	609 437	8 790	600 647
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise 2 A CARBURANTS SARL

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.500...)	DA	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	215 347
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 215
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (II)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 484
	Dettes fiscales et sociales	DY	160 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 144
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	173 435
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	600 647
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	173 435	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ORDRE DU JOUR

** Approbation du droit de communication et régularité des convocations adressées individuellement à chaque associé,*

** Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale et quitus donné à la gérance sur :*

- *Le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2019,*
- *Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code du commerce,*
- *L'inventaire physique arrêté à la date du 31 décembre 2019,*
- *Les comptes annuels à savoir ; le bilan, le compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés,*
- *Affectation du résultat et répartition éventuelle de dividendes,*
- *Rémunérations du mandat social,*
- *Pouvoirs pour accomplir les formalités*
- *Questions diverses.*

Monsieur Alain BLEAU, Co-gérant, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ❖ *Un double des lettres de convocation,*
- ❖ *L'inventaire au 31 décembre 2019,*
- ❖ *Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés à la même date,*
- ❖ *Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,*
- ❖ *Le rapport de gestion,*
- ❖ *Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code du commerce,*
- ❖ *Les documents divers et analyses détaillés se rapportant aux questions posées.*

*Le président rappelle que tous les documents énoncés ci-dessus, ont été communiqués à chaque associé **quinze jours au moins avant la réunion de cette assemblée** à l'exception de l'inventaire au **31 décembre 2019** qui a été tenu à leur disposition dans les mêmes délais au siège social.*

L'assemblée lui en donne acte.

*Il lit ensuite le rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice social couvrant la période du **1^{er} janvier 2019** au **31 décembre 2019** ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code de commerce.*

Puis, **Monsieur Alain BLEAU**, procède à l'examen des documents d'ordre comptable en donnant lecture du bilan et des comptes sociaux comportant les annexes explicatives et détaillées des différents postes comptables et apporte les commentaires souhaités.

La discussion est déclarée ouverte et des explications sont données aux associés. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix successivement les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés approuvent la régularité des convocations faites et reconnaissent avoir reçu tous les documents précités au moins **quinze jours avant la date de la présente assemblée** et avoir obtenu tous les documents et renseignements complémentaires et toutes explications utiles sur les questions posées.

Ils reconnaissent également l'exercice effectif du droit de communication permanent ou spécial et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour et enfin déclarent accepter sans exception ni réserve, les formes et délais de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2019** approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code de commerce pour l'exercice clos le **31 décembre 2019**, approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable arrêtés au **31 décembre 2019** et donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'ensemble de sa gestion au cours de l'exercice social écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent les propositions de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de **210 215 Euros**, décident de l'affecter, de la manière suivante :

- De distribuer un montant de **105 334 Euros bruts** ;
- D'affecter le solde du résultat de l'exercice au compte « Autres réserves » qui sera créditeur de **320 228 Euros**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Contrairement à la répartition des droits aux bénéficiaires mentionnée dans les statuts, les associés décident de se partager le résultat mis en distribution, soit un montant de **105 334 Euros bruts**, de la façon suivante :

- Monsieur Alain BLEAU 81 026 Euros (77%)
- Monsieur Alain SAINTE-ROSE 24 308 Euros (23%)
- TOTAL** **105 334 Euros (100%)**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement
2019	0 euro	Néant
2018	150 000 euros	Abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 400,00 euros par part
2017	100 000 euros	Abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 266,67 euros par part

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **119 238 Euros**.

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

*Les associés constatent que la gérance a perçu une rémunération d'un montant de **56 718 Euros** au titre de l'exercice écoulé.*

***Messieurs Alain SAINTE-ROSE et Alain BLEAU** auront droit en outre et sur justifications, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentations engagés pour le compte de la société, étant précisé que ces frais se situent en dehors de ceux se rapportant à la fonction même et normalement à la charge de mandataires sociaux.*

Il est également rappelé que lesdites rémunérations seront payées, le cas échéant, en tenant compte des disponibilités de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **11 heures**. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.*

Monsieur Alain SAINTE-ROSE

Monsieur Alain BLEAU